

**COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES
ET LE TERRITOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT**

**COMPTE RENDU
RENCONTRE DES COMMISSAIRES**

Mercredi le 29 juin 2011 à compter de 9 h 00
Salle de conférence, CRÉ du Bas-Saint-Laurent

PRÉSENCES

- Yves **Bell**, Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
- Jérémie **Caron**, Première nation Malécite de Viger
- Mireille **Chalifour**, Collège électoral regroupant les organismes de bassin versant
- Marc-André **Dionne**, président de la CRRNT
- Sylvie **Laliberté**, Collège électoral des producteurs acéricoles
- Simon **Lemay**, Collège électoral regroupant les gestionnaires fauniques et les représentants des chasseurs, pêcheurs et piégeurs
- Patrick **Morin**, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
- Bernard **Ouellet**, Collège électoral regroupant les sociétés d'exploitation des ressources, les groupements forestiers et les coopératives de travailleurs
- Joseph **Pitre**, Collège électoral regroupant les industriels de la transformation du feuillu
- Paul **Saint-Laurent**, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Luc **Sirois**, Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR

ET

- Michèle **Boudart**, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Geneviève **Constancis**, CRÉ du Bas-Saint-Laurent
- Jean-François **Gagnon**, Coordonnateur de la CRRNT

ABSENCES

- Bertin **Denis**, Table des préfets du Bas-Saint-Laurent
- Alain **Lapierre**, Collège électoral regroupant les industriels forestiers
- Pierre **Laplante**, Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La réunion débute à 09 h 05. Marc-André Dionne souhaite la bienvenue à tous et félicite les commissaires pour leur élection ou leur nomination. Les participants se présentent à tour de rôle. L'ordre du jour est adopté.

2. ADOPTION ET SUIVI DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 JANVIER 2011

Le compte rendu est adopté.

Les éléments de suivi :

- Il est proposé d'obtenir l'avis de l'OIFQ sur la nécessité qu'un arbitre soit membre de l'ordre pour résoudre un litige lié à la planification opérationnelle : **À faire**

3. MANDAT ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CRRNT

JF Gagnon passe en revue le document d'actualisation de la CRRNT adopté par le C.A. de la CRÉ le 29 avril dernier afin d'expliquer le mandat et la composition de la Commission. Il est rappelé qu'il importe aux commissaires de créer des liens avec les gens qu'ils représentent et ce, tout en préservant le caractère sensible ou confidentiel de certaines informations débattues à la Commission. Plusieurs soulèvent l'importance de l'empathie (comprendre les réalités des autres secteurs) et de l'ouverture d'esprit pour favoriser des discussions fructueuses.

Quelques commissaires expriment leur satisfaction que la Chaire sur la forêt habitée de l'UQAR soit impliquée comme personne-ressource.

La plupart des commissaires nommés ont transmis la ou les résolutions pertinentes mais quelques uns doivent les envoyer sous peu. La durée des mandats des commissaires est normalement de deux ans. Toutefois, les commissaires nommés par une organisation auront un premier mandat allongé de trois ans afin d'assurer une stabilité des commissaires. Ce mandat sera ramené à deux ans par la suite. À partir de juin 2011, les durées des mandats sont les suivantes :

- Yves **Bell** : 3 ans
- Jérémie **Caron** : 3 ans
- Mireille **Chalifour** : 2 ans
- Marc-André **Dionne** : 2 ans
- Sylvie **Laliberté** : 2 ans
- Simon **Lemay** : 2 ans
- Patrick **Morin** : 3 ans
- Bernard **Ouellet** : 2 ans
- Joseph **Pitre** : 2 ans
- Bertin **Denis** : 3 ans

- Alain **Lapierre** : 2 ans
- Pierre **Laplante** : 3 ans

Les commissaires et les personnes-ressources expriment leurs attentes face à la CRRNT et aux démarches de concertation à venir :

Sylvie Laliberté : Bâtir ensemble du nouveau, se donner des alignements gagnants, augmenter les liens avec les gens de la recherche.

Simon Lemay : Augmenter la communication entre les utilisateurs du territoire pour favoriser une cohabitation harmonieuse (même si ça se passe déjà bien), mieux faire connaître la forêt publique à tous, la faune c'est un « bien commun » et sa véritable valeur n'est pas toujours exprimé en terme de dollars.

Bernard Ouellet : La forêt est habitée ... par des travailleurs, les aspects socio-économiques sont très importants et, à cet égard, la répartition des travaux sylvicoles est un sujet de préoccupation, diminuer l'instabilité pour les travailleurs.

Patrick Morin : Mise sur une approche constructive (et modérée) pour favoriser l'environnement et le développement durable, importance de prendre des décisions basées sur la connaissance et la science, propose de concevoir le développement durable sur la base des trois cercles concentriques où l'environnement « accueil » la société et l'économie.

Joseph Pitre : Mise sur une approche pragmatique, les industriels se cherchent une place dans le nouveau régime forestier et les décisions régionales à venir vont influencer cette place donc l'avenir de l'industrie.

Yves Bell : Représente l'intérêt de 10 000 producteurs forestiers, la question de l'arrimage ou de la synergie entre les tenures privée et publique est cruciale pour le développement de la région.

Mireille Chalifour : Les OBV sont des tables de concertations habituées de concilier des intérêts, le plan directeur de l'eau (PDE) est leur outil pour favoriser une bonne planification/gestion de l'eau, inquiétudes face au développement des mines et des hydrocarbures dans la région.

Jérémy Caron : Les terres ancestrales vont de la rivière Chaudière à la rivière Mitis, souhaite une implication accrue des Malécites et des partenariats liés à la protection et à la mise en valeur des ressources, vision autochtone de l'environnement, diminuer les préjugés face aux Premières nations.

Paul Saint-Laurent : Propose que l'équipe de la DGR accompagne la région dans ses choix.

Luc Sirois : Agir régionalement, maintenir la qualité de vie, contribuer à faire atterrir le PRDIRT sur le terrain.

Marc-André Dionne : Viser une mise en œuvre « modèle » du PRDIRT et confie que les ressources suivront le succès.

Geneviève Constancis : L'élaboration du PRDIRT est un bon « premier pas », l'actualisation de la Commission est une nouvelle phase vers le succès.

Concernant les règles de fonctionnement de la CRRNT, JF Gagnon fait état du peu d'écrits officiels sur le sujet. **Il est convenu que ce dernier prépare une proposition de règles de fonctionnement basée sur les us et coutumes des dernières années.** Au besoin, les règles en vigueur dans d'autres régions seront consultées.

4. TRAVAUX DE LA CRRNT

JF Gagnon et Geneviève Constancis présentent les différents travaux en cours de la CRRNT (voir la présentation Powerpoint à l'annexe 1). Plusieurs de ces activités se retrouvent également dans le plan de mise en œuvre du PRDIRT qui sera discuté au point 5 de la rencontre. Une attention particulière est accordée à démontrer où et quand des avis des commissaires seront sollicités. Dans beaucoup de cas (cibles du PRDIRT, aires protégées, mandat des tables de GIRT, etc.) un positionnement de la Commission sera nécessaire dès cet automne.

Un volet communication devrait être prévu afin de faire connaître les travaux de la CRRNT et le PRDIRT à un éventail plus large d'intervenants, À cet égard une campagne de communication à plusieurs niveaux (publics cibles) pourrait être envisagée dans le plan de mise en œuvre.

5. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PRDIRT

La CRÉ et la CRRNT sont appelées à jouer un rôle de « chef d'orchestre » pour l'atteinte des objectifs du PRDIRT. Dans son introduction du plan de mise en œuvre, JF Gagnon explique qu'au niveau administratif, ce plan est nécessaire pour autoriser les transferts de fonds du MRNF. Toutefois, ce plan est important car il coordonne de nombreuses actions structurantes pour la région et balisera de nombreuses interventions de la Commission pour les prochaines années. Le plan propose donc des actions concrètes inspirées des chantiers prioritaires et des objectifs du PRDIRT. Bien que pour le moment aucun nouveau financement ne soit obtenu, les fonds de la CRRNT (surplus cumulés et budget annuel) ainsi que le volet II - régional permettent d'investir 1 M\$ d'ici le 31 mars 2013 à la mise en œuvre du PRDIRT. Des partenariats avec d'autres ministères (MDEIE, emploi-Qc, ...) et d'autres instances de développement (SADC, CLD, ...) seront à développer.

Compte tenu de l'heure tardive, la présentation et les discussions sur le plan de mise en œuvre sont remises à la prochaine rencontre.

6. VARIA

- Geneviève Constancis informe les commissaires qu'une visite terrain des plantations de peupliers hybrides est organisée le 13 juillet prochain par Norampac et qu'ils y sont les bienvenus. Un courriel suivra sur le sujet.
- Simon Lemay partage ses inquiétudes face à la prospection minière sur le territoire public et demande s'il serait possible de renforcer les mécanismes de communication entre les utilisateurs du territoire et les prospecteurs. Le projet de loi 14 du ministre Simard prévoit certaines dispositions qu'il serait intéressant de regarder de plus près.

Quelques dates potentielles feront l'objet d'un sondage électronique (Doodle) afin de fixer la prochaine rencontre.

La réunion est levée à 16 h 00.

Éléments nécessitant un suivi :

- **Il est proposé d'obtenir l'avis de l'OIFQ sur la nécessité qu'un arbitre soit membre de l'ordre pour résoudre un litige lié à la planification opérationnelle;**
- **JF Gagnon préparera une proposition de règles de fonctionnement de la CRRNT basée sur les us et coutumes des dernières années.**

Jean-François Gagnon
Coordonnateur de la CRRNT

Annexe 1

Présentation Powerpoint sur les activités de la CRRNT